

Appel à candidatures *CREA-LISONS* - Edition 2026
à destination des Centres Culturels/Centres d'Expression et de
Créativité

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, le texte n'est pas rédigé en écriture inclusive ; il s'adresse néanmoins tant aux femmes, qu'aux hommes, ainsi qu'aux personnes non -binaires.

Créa-Lisons, c'est quoi ?

Créa-Lisons est une activité de promotion de la « Lecture » et des « Arts plastiques », proposée par le Service PECA de l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Direction des Centres Culturels (CC), des Centres d'Expression et de Créativité (CEC) et le Service général des Lettres et du Livre.

Déroulement :

- Réception de plusieurs livres issus de la sélection « La Petite Fureur ».
- Exploitation des ouvrages via la lecture à voix haute avec l'appui de la bibliothèque locale.
- Sélection par les élèves de leur livre préféré (vote collégial).
- Réalisation d'un travail artistique inspiré du choix des enfants, avec l'aide d'un artiste.
- Participation à une exposition *Créa-Lisons* organisée par le CC/CEC, mettant en valeur les réalisations artistiques des classes participantes.

Créa-Lisons, c'est pour qui ?

Ce dispositif s'adresse uniquement aux opérateurs culturels qui souhaitent collaborer avec des classes de M3/ P1 de tous les réseaux, types et formes d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarque :

Les classes verticales sont également acceptées.

Quels sont les objectifs de Créa-Lisons ?

1. Sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture.
2. Développer leurs aptitudes artistiques et leur créativité à partir d'une lecture de qualité et adaptée à leur âge.
3. Permettre aux enfants de sortir de la classe lors de la visite d'une exposition.

4. Partager leur expérience artistique avec d'autres classes.

Quels types de livres seront proposés aux classes ?

- Trois ou quatre livres issus de la sélection 2026-2027 du dispositif « La Petite fureur ».
- Les livres distribués en M3 et en P1 sont identiques.

Remarque : Les titres des livres seront communiqués, sur la page internet du dispositif, dans le courant du mois de juillet 2026.

Quels sont les CC et CEC qui peuvent candidater ?

Les CC et CEC, situés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, reconnus ou pas par cette dernière.

Quelles seront les missions des CC et CEC retenus ?

1. Compléter le document « Fiche d'identité » et le renvoyer au Service PECA.
2. Mettre en place une collaboration avec la bibliothèque locale. Cette dynamique permettra d'aider l'enseignant lors de la lecture des ouvrages à voix haute. Le bibliothécaire fera également découvrir à l'enseignant des pistes d'exploitation en rapport avec les thématiques des ouvrages.
3. Rechercher et engager un artiste (de la région), spécialisé dans le domaine des « Arts plastiques », avec si possible, une expérience avec le public scolaire.
4. Réceptionner les livres commandés par le Service PECA et les distribuer aux classes et artistes partenaires.
5. Assurer une bonne coordination entre l'artiste et les classes afin de mettre en place un agenda des ateliers. Les ateliers devront s'articuler en classe, pendant les heures de cours.
6. Relire et signer la convention émise par le Service PECA. Ce sont ces deux actions qui valideront le paiement de la 1^{ère} tranche de la subvention.
7. Gérer et assurer le suivi des déclarations de créance des artistes (frais d'achat de matériel, d'animation, de présence lors de l'exposition *Créa-Lisons* et de déplacement).
8. Collecter les réalisations artistiques des différentes classes et organiser une exposition « Créa-Lisons »
9. Accueillir les classes pendant la durée de l'exposition et proposer éventuellement une animation.
10. Rédiger un bilan moral et fournir un rapport financier au Service PECA de l'AGC avec pièces justificatives à l'appui.

Quelle est la répartition budgétaire prévue par classe ?

Pour chaque candidature retenue, le CC ou CEC partenaire recevra un budget de **725 euros** toutes taxes comprises.

Ce montant couvrira les points budgétaires suivants :

1) La rémunération des artistes :

- 1x 75€ par classe pour la préparation du travail (50 minutes) qui sera mené dans les classes (sur base du livre choisi par les enfants).
- 1x 450€ (75€ par 50 minutes) par classe pour les ateliers artistiques. L'artiste dispensera au total **300 minutes d'ateliers** qu'il articulera comme il le souhaitera (en concertation avec l'enseignant).
- 1x 75€ par classe (50 minutes par classe) pour la présence de l'artiste lors de la visite des classes à l'exposition *Créa-Lisons*.

2) L'achat de matériel artistique par classe :

Budget : 50€ par classe.

Remarque : C'est l'artiste qui achète le matériel nécessaire pour toutes les classes. Le remboursement pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance émise par l'artiste accompagnée des tickets de caisse. Le tout sera envoyé au CC/CEC partenaire concerné.

3) Le remboursement des frais de déplacement des artistes :

Un forfait de 75€ par classe pour l'ensemble des déplacements (réunion préparatoire, ateliers, présence lors de l'exposition).

Remarque : Le remboursement demandé par l'artiste au CC ou CEC pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance (à joindre au rapport financier).

Remarques générales :

- ❖ Aucune intervention n'est prévue dans le cadre des frais de transport des classes.
- ❖ Chaque CC/CEC partenaire sera lié au Service PECA de l'AGC par une convention ayant une durée d'une année scolaire.
- ❖ Chaque CC/CEC recevra une subvention qui lui sera versée en deux tranches :
 - **Une première tranche, représentant 80% de la subvention**, sera payée à la fin décembre 2026.
 - **Une seconde tranche, représentant 20% de la subvention**, sera payée après la réception par le service PECA du bilan moral et rapport financier. Si le montant total de la première tranche n'a pas été complètement utilisé, le CC/CEC devra en rembourser le trop-perçu.

La répartition budgétaire par classe mentionnée ci-dessus peut être adaptée (ex : si le montant réservé à l'achat de matériel pour la réalisation artistique de la classe n'a pas été entièrement dépensé, son solde pourra être utilisé à l'achat de matériel nécessaire à la scénographie de l'exposition *Créa-Lisons*). En revanche, aucune modification à la hausse du montant budgétaire maximal par classe, à savoir 725 euros, ne sera appliquée.

Comment procéder pour introduire une candidature ?

Vous devez introduire une candidature via le formulaire électronique ci-après :

[INTRODUIRE UNE CANDIDATURE CREA LISONS EDITION 2026](#)

Les renseignements suivants vous seront demandés :

- Les coordonnées complètes du CC/CEC
- Le nom et prénom d'une personne de contact
- L'adresse électronique de cette personne de contact
- La zone territoriale concernée
- Le nombre de classe(s) avec lesquelles l'opérateur souhaite collaborer

Une fois votre questionnaire complété, il sera transmis au Service PECA. Les candidatures seront ensuite transmises au référent scolaire de chaque zone pour analyse. Sur base de cette analyse, une concertation entre tous les référents scolaires et le Service PECA se fera pour déterminer les candidatures des CC et CEC qui seront retenues.

Remarques :

- Un CC/CEC devra collaborer avec 4 classes au maximum.
- Le dispositif est uniquement réservé aux classes de M3-P1 (classes verticales acceptées).
- Il est demandé aux CC/CEC de maintenir un bon équilibre entre les implantations scolaires :
 - A indice socio-économique (ISE) faible (inférieur à 9).
 - Reprises dans le cadastre de la FWB comme ayant peu bénéficié de subventions dans le cadre d'appels à projets et d'activités culturelles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quelle est la période d'introduction des candidatures ?

Du lundi 2 mars au jeudi 2 avril 2026.

Résultat de l'appel à candidatures

A la fin du mois d'avril, le Service PECA communiquera les candidatures retenues via la page internet du dispositif : <https://www.culture.be/crea-lisons/>. Un mail sera également adressé à tous les CC/CEC ayant introduit une candidature.

Demande de renseignements supplémentaires auprès des CC/CEC retenus

Dès que le CC/CEC aura été informé de la retenue de sa candidature, il devra fournir un complément d'informations au Service PECA, via un formulaire intitulé « Fiche d'identité » qui lui sera transmis.

Les informations demandées seront les suivantes :

- Les coordonnées du titulaire de classe
- L'année scolaire concernée.
- Le numéro FASE d'établissement.
- Le numéro FASE d'implantation.
- Le type d'enseignement
- Le réseau d'enseignement
- Le nombre d'élèves par classe inscrites.

Remarque : Ces informations devront être transmises au Service PECA pour le 12 juin 2026 au plus tard.

Combien de classes seront retenues pour l'édition 2026-2027 du dispositif ?

128 classes

Quelle sera la répartition géographique des candidatures retenues ?

Le quota de candidatures est calculé sur base du nombre d'implantations de l'Enseignement fondamental par zone :

- ❖ Zone *Brabant-wallon* : 9 candidatures
- ❖ Zone *Région Bruxelles-Capitale* : 17 candidatures
- ❖ Zone *Mons-Hainaut Centre* : 15 candidatures
- ❖ Zone *Hainaut Sud* : 15 candidatures
- ❖ Zone *Huy-Waremme* : 6 candidatures
- ❖ Zone *Liège* : 17 candidatures
- ❖ Zone *Luxembourg* : 14 candidatures
- ❖ Zone *Namur* : 17 candidatures
- ❖ Zone *Verviers* : 7 candidatures
- ❖ Zone *Wallonie Picarde* : 11 candidatures

Remarque : Si une zone n'atteint pas son quota de candidatures, elle pourra alors les donner à une voire plusieurs autres zones (système des vases-communicants).

Calendrier du dispositif

Du 02/03 au 02/04 : Introduction des candidatures via le formulaire électronique.

Fin avril 2026 : Le résultat de l'appel sera communiqué auprès de tous les candidats.

Du 04/05 au 12/06 : Les CC/CEC retenus récolteront les informations complémentaires auprès des classes partenaires. Lesdites informations seront ensuite renseignées dans un document intitulé *Fiche d'identité* et transmises au Service PECA.

Mi-juillet 2026 : Commande des livres par le Service PECA et mise en ligne, sur la page internet du dispositif, des ouvrages qui auront été sélectionnés pour l'édition 2026-2027 :

<https://www.culture.be/crea-lisons/>

Novembre 2026 : Expédition des livres aux CC/CEC.

Début décembre 2026 : Réception, relecture et signature de la convention de partenariat.

Fin décembre 2026-Début janvier 2027 : Paiement de la 1^{ère} tranche de la subvention.

Début janvier 2027 : Distribution des livres aux classes et lancement officiel de l'activité avec l'exploitation des livres en classe (avec l'appui de la bibliothèque locale) et les premiers ateliers artistiques en classe.

Remarques :

- a. Il est impératif d'attendre janvier 2027 avant de commencer à dispenser les ateliers en classe car avant cette date, le Service PECA ne pourra garantir le paiement de la première tranche des subventions.
- b. Chaque CC/CEC peut adapter la période des ateliers artistiques et de l'exposition *Créa-Lisons* en fonction de ses disponibilités d'agenda et de celles de l'artiste et de la classe.
- c. L'exposition doit être, si possible, organisée au CC /CEC.

Juillet-Août 2027 : Transmis d'un bilan moral et d'un rapport financier au Service PECA avec justificatifs à l'appui (une aide à la rédaction sera fournie aux CC/CEC par le Service PECA au premier trimestre 2027). Le paiement de la 2^{ème} tranche de la subvention suivra.

D'autres questions ?

Contactez le Service PECA via l'adresse : crealisons@cfwb.be